

C'EST RESOLU

Le tramway sur la montagne

L'opposition n'y fait rien

Le prix du passage

La salle où s'est réuni le comité du parc Mont-Royal, hier après-midi, était envahie par une foule considérable. Il y avait pour le moins cinquante personnes...

A HOCHELAGA

Grande assemblée hier soir

La lutte est engagée dans le quartier Hochelaga, entre les deux candidats et elle promet d'être vive. Hier soir, il y a eu, sous la présidence de M. Nap...

LE PONT DE GLACE

Les cultivateurs traversent

Deux refoulements hier

Une bonne nouvelle pour les hommes d'affaires, c'est que maintenant le pont de glace sur le fleuve est assez solide pour permettre aux cultivateurs de la rive sud d'amener les produits en voiture...

LE NOTAIRE

ARCHAMBAULT

Victime d'un mauvais accident

M. le notaire Amable Archambault a été la victime d'un terrible accident, hier après-midi, en glissant et tombant sur le trottoir, coin des rues Dorchester et St-Denis...

BEURRE ET FROMAGE

Election des officiers de l'Association

L'assemblée annuelle de l'association du beurre et du fromage a eu lieu, hier après-midi, au "Board of Trade". M. Wm Nivin, président, occupait le fauteuil...

VOLEUR REPENTANT

Il indique par écrit l'endroit où les objets volés ont été cachés

Nous annonçons, il y a quelque temps, qu'un vol avec effraction avait eu lieu chez M. Frank H. Newman, agent au bureau No 205, rue St-Denis...

LE NOTAIRES

ARCHAMBAULT

Victime d'un mauvais accident

M. le notaire Amable Archambault a été la victime d'un terrible accident, hier après-midi, en glissant et tombant sur le trottoir, coin des rues Dorchester et St-Denis...

NOUVELLES DE QUEBEC

Quebec, 17 — Une réunion des ministres a eu lieu hier après-midi...

LE DIFFEREND

DE MEKONG

Cette rivière servira de frontières aux possessions anglaises et françaises

Paris 17.—Un traité a été signé mercredi, par les représentants de l'Angleterre et de la France, chargés de régler le litige de Mekong...

LES ARMENIENS

Le Sultan et la société de la "Croix Rouge"

La Porte refuse les secours des chrétiens

New-York, 17.—La défense du Sultan de Turquie à la société de la "Croix Rouge" de distribuer des secours de nourriture et de vêtements aux Arméniens est sévèrement critiquée par tous les journaux arméniens...

EN ANGLETERRE

Londres, 17.—M. Balfour, premier lord de la trésorerie, a présidé, l'autre soir, une réunion à Manchester...

AU SENAT

Au sénat, le débat sur l'adresse a été continué par le sénateur Boulton...

AUTOUR D'UN TESTAMENT

M. Edmund Guerin gagne sa cause

La cause de John Devine et al vs Edmund Guerin et al est terminée, hier, devant le juge Oulmet. Les défendeurs ont obtenu gain de cause et leurs frais...

FAUSSAIRE AUDACIEUX

Il se sauve sans qu'on puisse mettre la main dessus

Mardi, le 7 courant, un individu d'environ six pieds, au teint foncé, pesant environ 100 livres, est entré dans le bureau de M. Thomas Cook et fils...

DANS LA PROVINCE

Elections municipales

St-Cyprien.—Après deux jours de votation, MM. Alfred Landry, Alexis Charbonneau et Joseph Fortin, fils de Vital, candidats municipaux, ont défait leurs adversaires...

ON SE RESIGNE

Le comité des parcs et traverses s'est réuni quelques instants, hier après-midi...

MANIFESTATION D'AMITIE

Plusieurs journalistes de cette ville donneront demain à la "Gazette" un banquet en l'honneur de M. Robert White, ancien rédacteur en chef de la "Gazette"...

BANQUET ANNUEL

La Cour Jeanne d'Arc, No 1630 des Forestiers Indépendants, donnera, le 25 courant, son deuxième banquet annuel à l'hôtel Victoria.

A SAINT-JEAN

L'assemblée des actionnaires de la Banque de St-Jean a eu lieu, dans ses nouveaux bureaux, jeudi, MM. Louis Mollere, Frs Gosselin, J. O'Caïn, A. L. Brien et P. H. Roy ont été élus directeurs et, à une assemblée des directeurs, M. Louis Mollere a été réélu président et M. James O'Caïn, vice-président.

MENUS FAITS

En cour de police, hier après-midi, John Harold, accusé de vol avec effraction dans le magasin de M. John Lafitte, rue St-Antoine, a été acquitté.

CET HOMME ASPHYXIE

Deux personnes qui demeurent rue du Harve se sont adressées à la morgue, hier après-midi, demandant à voir le cadavre de l'homme asphyxié par le gaz de son fourneau.

NOUVELLE CANADIENNE

Dans son numéro de la semaine prochaine, le "Monde Illustré" commencera la publication d'une importante nouvelle canadienne due à la plume de son collaborateur, M. Régis Roy.

GRANDES VENTES DE MEUBLES

A l'ancien chez F. Lapointe, 1551 rue St-Catherine, lundi, le 20 janvier, à 2 heures p. m. Pour plus de détails, voir "La Presse" de samedi.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

DESIR DU PAPE

Arbitre au sujet de la question des frontières du Venezuela

Londres, 17.—Le "Chronicle" publie, aujourd'hui, une dépêche de Rome disant que le pape, acquiesçant au projet du cardinal Sotillo, a fait au président Cleveland une offre semi-officielle d'arbitrage entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

PETITES DEPECHEES

Rome, 17.—M. l'abbé O'Gorman a été nommé évêque de Sioux Falls, Dakota Nord.

FAUX MONNAIERS

New-York, 17.—Une bande de faussaires italiens composée de treize personnes, ayant à leur tête un nommé Nicolo Toronto, a été découverte par la police fédérale en cette ville, hier, et arrêtée.

ESCOMPTE DE 20 A 50 PAR CENT

Nous donnerons un escompte de 20 à 50 par cent sur tout achat de meubles fait au comptant durant le mois de janvier.

FREDERIC LAPOSTOLLE

55—joo 1551 rue St-Catherine.

UN AVOCAT PARISIEN

Un avocat parisien racontait l'autre jour les bienfaits du café...

UN JOUR, CERTAIN PRESIDENT

Un jour, certain président de correctionnelle, réputé pour ses nombreux déboires avec la barre, avait adressé aux avocats présents à la barre, l'aimable allocution que voici :

LE PRESIDENT EN QUESTION

Alors, l'avocat en question, soulevant sa toque, avec une agilité polissonne, se fit un croquer comptant sur la même exactitude de la part du tribunal !

LE PRESIDENT EN QUESTION

Le mot portait d'ostentation mieux que le président en question ne ratait pas un bal de l'Opéra. Aussi se borna-t-il à sourire.

L'INSTITUT LA CURE D'OR

du Père Murphy, 450 rue Notre-Dame-Est. Les tramways passent à sa porte. Téléphone 7.088.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LES CHEMINS DU PARC

M. McGillon est occupé de ce temps-ci à rendre aussi convenable que possible les chemins du parc Mont-Royal.

LA PRESSE
CHRONIQUEUR EN CHEF PAR
T. BERTHAUME.

PARLEMENT
FEDERAL
Le débat commencé sur
l'adresse

M. Laurier évite de se pronon-
cer sur la question des
écoles

SEANCE DU SOIR
A la séance du soir, sir Richard
Cartwright continue le débat.

CHEMISES De grande
Toilette.
Le plus grand assortiment et les Che-
mises qui s'ajustent le mieux.

MANTEAUX DE CHEMINEE,
GRILLES A GAZ, TUILLES
Le plus grand établissement de Man-
teaux de Cheminée et de Feuilles en
Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
11 JANVIER 1896.

Circulation Moyenne par Jour
semaine finissant le
11 JANVIER 1896
52,915

MONTREAL, 17 JANVIER 1896

L'ASSOCIATION

Les opinions les plus diverses en ma-
tière économique et sociale peuvent se
classer en trois catégories bien distinc-
tes : dans l'une figurent les opinions
des partisans du "statu quo" ; dans
l'autre, celles des promoteurs d'un boule-
versement général, et, dans la catégo-
rie intermédiaire, celles des gens équilibrés
qui prennent aux opinions extrêmes
ce qu'elles ont de raisonnable, mais rien
d'autre.

Les premiers, sans admettre précisé-
ment que tout soit pour le mieux dans
le meilleur des mondes possibles, ne ven-
dent rien changer par crainte de catast-
rophes, s'en remettant au temps d'un
soin de convertir le mal en bien, et re-
posent, en attendant, sur le docteur or-
dinaire de l'insouciance et du scepticisme :
ce sont les fervents de l'individualisme,
de chacun pour soi.

A leur opposé, se démentent étrange-
ment ceux qui, ne voyant partout que le
mal, se promettent de tout supprimer,
sans trop savoir ce qu'ils
mettront à la place ; mais, tout en igno-
rant s'ils soulageront ceux qui souffrent,
ils se déclarent satisfaits s'ils parvien-
nent à dépouiller ceux qui possèdent
quel que ce soit : ces énergumènes se
désignent eux-mêmes sous les noms de
socialistes, de collectivistes, de commu-
nistes, d'anarchistes.

Entre les individualistes et les col-
lectivistes, à égale distance les uns des
autres, opèrent lentement, mais sûre-
ment, ceux qui professent, comme les
derniers, que le milieu social doit être
modifié, mais que, loin de recourir à
la violence, se contentent d'amender
insensiblement les institutions préexis-
tantes ou souffrentes par les premiers, et
espèrent réaliser de notables progrès
sans secousse ni perturbation ; comme
on leur a dérobé le nom de socialistes,
qui, d'ailleurs, en dehors d'eux, et de
leurs doctrines n'a pas de sens, ils
tendent à adopter l'appellation néolo-
gique d'associationnistes.

Ottawa, 16—Le débat sur l'adresse a
commencé cette après-midi. Ni ne
peut dire quand il finira, mais tout
semble indiquer qu'il durera plus de
dix jours. M. Powell, en proposant l'a-
dresser en réponse au discours du trône,
a surtout parlé de la question des
écoles. Son argumentation est à l'ef-
fet que l'autonomie des provinces n'est
et ne doit être qu'un vain mot quand
il s'agit des droits d'une minorité. L'en-
tente législative de toutes les provin-
ces de la confédération est subordon-
née au parlement fédéral sur toute
question, mais en particulier sur les
matières d'éducation. Le parlement fé-
déral est obligé d'intervenir chaque
fois que, dans une province, les droits
d'une minorité sont atteints. M. Pow-
ell soutient aussi, comme thèse gé-
nérale, que tous les pouvoirs législatifs
des provinces sont subordonnés au pou-
voir fédéral, par suite du droit de vé-
to, et que tous les pouvoirs du par-
lement fédéral sont subordonnés à l'en-
tente impériale. M. Powell exprime le
regret que Manitoba ait violé les enga-
gements pris envers la minorité et se
soit refusé à rendre justice à cette mi-
norité. Il répond ensuite à la préten-
tion que la politique du gouvernement
est d'exercer une injuste coercition en-
vers Manitoba. Au contraire, le gou-
vernement a donné à Manitoba toutes
les chances de faire son devoir, il a
mises toutes les facilités possibles à
sa disposition, et il ne lui a imposé
aucune restriction. M. Powell dit que
la politique du gouvernement est de
faire de la province un état libre et
indépendant, et qu'il ne veut pas tou-
cher aux écoles actuelles en quoi que
ce soit.

M. Laurier dit ensuite que le pou-
voir d'intervention dont est investi le
parlement fédéral, ne doit être exercé
que rarement.
"Je désire que la minorité catholique
soit réintégrée dans les privilèges dont
elle jouissait avant 1880, mais je veux
arriver à ce résultat par le meilleur et
le plus sûr moyen. Il existe, dans l'es-
prit de tous les citoyens de ce pays, une
sentiment naturel contre la substitu-
tion du pouvoir fédéral à l'autorité
provinciale.
Deux jugements, l'un déclare que la
loi des écoles de 1880 est constitu-
tionnelle ; le second dit qu'elle n'est
pas telle. Mais je ne suis pas qu'il dise
ce qu'il veut dire, mais que ce qu'il
dit est en fait la vérité. Chaque cas
doit être jugé selon les circonstances qui
l'entourent. Je prends ce soir la position
que l'on a prise en 1880, et je défie
sur les billets à payer, le commerce et
les autres matières que la constitution
met sous sa juridiction.
"Qu'a fait Manitoba ? Il a violé la loi
des écoles en même temps que les droits
de la conscience d'une partie de la po-
pulation, et foulé aux pieds des enga-
gements solennels.
En refusant d'intervenir, l'autorité
fédérale méconnaît ses devoirs, il se
permet de donner, et expose le pays au
désordre des questions scolaires, et il
défend ensuite le gouvernement sur les
succès qui couronnent ses
efforts pour rétablir l'é-
quilibre dans nos finances, et sur les
progrès réalisés dans le commerce.
En persécution, il insiste élogieusement
sur l'importance d'être avant tout Cana-
dien et de subordonner les intérêts
particuliers à ceux du pays.
"Le seul rôle que puissent assumer les
hommes d'Etat est d'assurer à chaque
classe, à chaque croyance, à chaque
race, le respect de ses droits. Applaudis-
sements prolongés.
Le major McGillivray, le nouveau dé-
puté d'Ontario-Nord, a secondé l'adresse.
Il a parlé pendant une heure de la
politique menée du Nord-Ouest, de la
milice canadienne, de l'exportation des
montons, des ressources immenses des
territoires du Nord-Ouest et du Mani-
toba. Il a fait l'éloge de sir John
McGillivray, de sir John Thompson et
de sir Chas. Tupper. Il a parlé de son
comité ad hoc, rappelant que c'est
Ontario-Nord qui a remporté les
premiers prix à l'exposition de Chicago,
pour les produits agricoles. M. Mc-
Gillivray a énuméré les avantages de
la politique nationale et dit que l'émigra-
tion avait cessé depuis la mise en
vigueur de cette politique. Il y a au-
jourd'hui plusieurs milliers de Cana-
diens en l'Etat d'Ohio, mais ces gens-là,
dans son opinion, sont partis avant
1870, et un grand nombre d'entre eux
reviennent au pays, attirés qu'ils sont
par la prospérité que la protection a
partout fait naître. De la question des
écoles, le député d'Ontario-Nord n'a
pas dit un mot.

L'hon. M. Laurier a répondu. Selon
l'usage antique et soennel, il félicite ce-
lui qui a proposé l'adresse et celui qui
a appuyé la proposition, puis il se ré-
jouit de voir la Chambre enfin appelée
à répondre au discours de Son Excel-
lence. Il regrette que la chose n'ait
pas été faite plus tôt. Puis il dit :
"La session a été consacrée dans le
but de considérer une des plus graves
questions qui se sont présentées devant
le parlement depuis la confédération ;
une question dont le règlement peut
avoir un effet permanent sur l'avenir
de cette confédération.
Il a dit que son devoir de donner au
gouvernement toutes les chances possi-
bles de présenter sa mesure à l'époque
la plus rapprochée possible.
" Mais il est une chose qui m'étonne,
dit M. Laurier : Quand M. McGillivray
a parlé de la question de l'école, il a
victorieux pour le gouvernement ; mais
par la suite que ce monsieur a gardé
sur la question scolaire, il semble que
le gouvernement n'a guère remporté de
victoire. " La différence qui existe dans
les deux discours que nous venons d'en-
tendre me rappelle celle qui existait
l'an dernier entre le proposeur et le
second de l'adresse : " Un décla-
ra que l'ordre en conseil du 21 mars n'é-
tait qu'un simple accord de bon plaisir
entre le gouvernement et le conseil
privé ; l'autre, M. Belle, de Chi-
couteau, déclara que l'ordre en conseil
était une ordonnance préemptoire
à laquelle le Manitoba devait se sou-
mettre. " La Chambre, après avoir
écouté, quelle est la véritable politi-
que du gouvernement sur cette ques-
tion.
" M. Laurier traite ensuite quelques
paragraphe de discours du trône que
les porte-parole du gouvernement n'a-
vaient pas touché. Il se demande si l'a-
bandon récoite que nous avons eue
dans le Nord-Ouest est un effet de la
politique nationale ou de la volonté de
la Providence. Le paragraphe relatif
à la milice et au renforcement des dé-
fenses nationales l'a un peu surpris.
Il ne croit pas que ce soit un sujet
d'une telle importance qu'il était né-
cessaire d'en faire une mention solen-
nelle dans le discours du trône. Cela
constitue plutôt une simple affaire d'ad-
ministration départementale. Il est en
faveur du projet en autant qu'il aura
pour effet de mieux équiper notre mi-
lice. Mais il espère que le gouverne-
ment, en cette affaire, n'est pas par
aucune intention de jingoïsme. Le Ca-
nada est en paix avec ses voisins qui
ont pour l'Angleterre des sentiments
absolument sympathiques. Parant du
projet d'augmenter la représentation
du Nord-Ouest, M. Laurier se deman-
de de ce que cela veut dire : " En 1881,
nous avons eu le recensement général
et, en 1882, une redistribution des siè-
ges. On demande aujourd'hui à un
parlement de modifier la représentation
présentement en vigueur. C'est un
présentement d'une province, chose qui
ne doit être faite, d'après la constitu-
tion, qu'après un recensement général.
Cette mesure sent le "gerry-mandering".
Abordant la question des écoles, M.
Laurier dit : " Je n'ai pas l'intention

de discuter les théories constitutionnel-
les de proposer l'adresse sur l'auto-
nomie des provinces. Je ne pense
pas que ses amis partagent les opi-
nions extraordinaires qu'il a émises.
On nous dit que les négociations enta-
mées à l'effet d'amener Manitoba à
faire quelque chose pour la minorité
n'ont eu aucun résultat. Quelles ont
été ces négociations ? Nous ne les con-
naissions pas. Je sais qu'en juillet der-
nier, après la prorogation, un ordre en
conseil modifiant l'ordre en conseil du
21 mars, a été transmis au Manitoba.
M. Greenway a répondu à cela que tout
en refusant d'obéir à l'ordre en con-
seil tel qu'amendé, il était prêt à faire
une enquête sur la question, conjointe-
ment avec le gouvernement fédéral, et
à redresser ensuite les griefs de la mi-
norité. Par le résultat des élections
d'hier, nous savons que le sentiment
au Manitoba est très fort sur cette
question. Je désire rappeler à cette
occasion que le Manitoba n'est pas fait
la lutte au Manitoba. Les conserva-
teurs ont engagé les électeurs à voter
contre M. Greenway, parce que, di-
sant-ils, si M. Greenway retournait
au pouvoir, il rétablirait les écoles
catholiques, conformément à une entente
présumée entre le premier ministre et
lui-même. — Au contraire, ajoutaient
les conservateurs, si vous voulez que
les écoles restent intactes, il faut voter
contre M. Greenway. Le résultat a été
ce que la population tout entière du
Manitoba s'est prononcée en faveur de
M. Greenway qui promettrait de faire
quelque chose pour la minorité et
contre l'opposition, qui ne voulait pas
toucher aux écoles actuelles en quoi que
ce soit.
" M. Laurier dit ensuite que le pou-
voir d'intervention dont est investi le
parlement fédéral, ne doit être exercé
que rarement.
" Je désire que la minorité catholique
soit réintégrée dans les privilèges dont
elle jouissait avant 1880, mais je veux
arriver à ce résultat par le meilleur et
le plus sûr moyen. Il existe, dans l'es-
prit de tous les citoyens de ce pays, une
sentiment naturel contre la substitu-
tion du pouvoir fédéral à l'autorité
provinciale.
Deux jugements, l'un déclare que la
loi des écoles de 1880 est constitu-
tionnelle ; le second dit qu'elle n'est
pas telle. Mais je ne suis pas qu'il dise
ce qu'il veut dire, mais que ce qu'il
dit est en fait la vérité. Chaque cas
doit être jugé selon les circonstances qui
l'entourent. Je prends ce soir la position
que l'on a prise en 1880, et je défie
sur les billets à payer, le commerce et
les autres matières que la constitution
met sous sa juridiction.
"Qu'a fait Manitoba ? Il a violé la loi
des écoles en même temps que les droits
de la conscience d'une partie de la po-
pulation, et foulé aux pieds des enga-
gements solennels.
En refusant d'intervenir, l'autorité
fédérale méconnaît ses devoirs, il se
permet de donner, et expose le pays au
désordre des questions scolaires, et il
défend ensuite le gouvernement sur les
succès qui couronnent ses
efforts pour rétablir l'é-
quilibre dans nos finances, et sur les
progrès réalisés dans le commerce.
En persécution, il insiste élogieusement
sur l'importance d'être avant tout Cana-
dien et de subordonner les intérêts
particuliers à ceux du pays.
"Le seul rôle que puissent assumer les
hommes d'Etat est d'assurer à chaque
classe, à chaque croyance, à chaque
race, le respect de ses droits. Applaudis-
sements prolongés.
Le major McGillivray, le nouveau dé-
puté d'Ontario-Nord, a secondé l'adresse.
Il a parlé pendant une heure de la
politique menée du Nord-Ouest, de la
milice canadienne, de l'exportation des
montons, des ressources immenses des
territoires du Nord-Ouest et du Mani-
toba. Il a fait l'éloge de sir John
McGillivray, de sir John Thompson et
de sir Chas. Tupper. Il a parlé de son
comité ad hoc, rappelant que c'est
Ontario-Nord qui a remporté les
premiers prix à l'exposition de Chicago,
pour les produits agricoles. M. Mc-
Gillivray a énuméré les avantages de
la politique nationale et dit que l'émigra-
tion avait cessé depuis la mise en
vigueur de cette politique. Il y a au-
jourd'hui plusieurs milliers de Cana-
diens en l'Etat d'Ohio, mais ces gens-là,
dans son opinion, sont partis avant
1870, et un grand nombre d'entre eux
reviennent au pays, attirés qu'ils sont
par la prospérité que la protection a
partout fait naître. De la question des
écoles, le député d'Ontario-Nord n'a
pas dit un mot.

L'hon. M. Laurier a répondu. Selon
l'usage antique et soennel, il félicite ce-
lui qui a proposé l'adresse et celui qui
a appuyé la proposition, puis il se ré-
jouit de voir la Chambre enfin appelée
à répondre au discours de Son Excel-
lence. Il regrette que la chose n'ait
pas été faite plus tôt. Puis il dit :
"La session a été consacrée dans le
but de considérer une des plus graves
questions qui se sont présentées devant
le parlement depuis la confédération ;
une question dont le règlement peut
avoir un effet permanent sur l'avenir
de cette confédération.
Il a dit que son devoir de donner au
gouvernement toutes les chances possi-
bles de présenter sa mesure à l'époque
la plus rapprochée possible.
" Mais il est une chose qui m'étonne,
dit M. Laurier : Quand M. McGillivray
a parlé de la question de l'école, il a
victorieux pour le gouvernement ; mais
par la suite que ce monsieur a gardé
sur la question scolaire, il semble que
le gouvernement n'a guère remporté de
victoire. " La différence qui existe dans
les deux discours que nous venons d'en-
tendre me rappelle celle qui existait
l'an dernier entre le proposeur et le
second de l'adresse : " Un décla-
ra que l'ordre en conseil du 21 mars n'é-
tait qu'un simple accord de bon plaisir
entre le gouvernement et le conseil
privé ; l'autre, M. Belle, de Chi-
couteau, déclara que l'ordre en conseil
était une ordonnance préemptoire
à laquelle le Manitoba devait se sou-
mettre. " La Chambre, après avoir
écouté, quelle est la véritable politi-
que du gouvernement sur cette ques-
tion.
" M. Laurier traite ensuite quelques
paragraphe de discours du trône que
les porte-parole du gouvernement n'a-
vaient pas touché. Il se demande si l'a-
bandon récoite que nous avons eue
dans le Nord-Ouest est un effet de la
politique nationale ou de la volonté de
la Providence. Le paragraphe relatif
à la milice et au renforcement des dé-
fenses nationales l'a un peu surpris.
Il ne croit pas que ce soit un sujet
d'une telle importance qu'il était né-
cessaire d'en faire une mention solen-
nelle dans le discours du trône. Cela
constitue plutôt une simple affaire d'ad-
ministration départementale. Il est en
faveur du projet en autant qu'il aura
pour effet de mieux équiper notre mi-
lice. Mais il espère que le gouverne-
ment, en cette affaire, n'est pas par
aucune intention de jingoïsme. Le Ca-
nada est en paix avec ses voisins qui
ont pour l'Angleterre des sentiments
absolument sympathiques. Parant du
projet d'augmenter la représentation
du Nord-Ouest, M. Laurier se deman-
de de ce que cela veut dire : " En 1881,
nous avons eu le recensement général
et, en 1882, une redistribution des siè-
ges. On demande aujourd'hui à un
parlement de modifier la représentation
présentement en vigueur. C'est un
présentement d'une province, chose qui
ne doit être faite, d'après la constitu-
tion, qu'après un recensement général.
Cette mesure sent le "gerry-mandering".
Abordant la question des écoles, M.
Laurier dit : " Je n'ai pas l'intention

de discuter les théories constitutionnel-
les de proposer l'adresse sur l'auto-
nomie des provinces. Je ne pense
pas que ses amis partagent les opi-
nions extraordinaires qu'il a émises.
On nous dit que les négociations enta-
mées à l'effet d'amener Manitoba à
faire quelque chose pour la minorité
n'ont eu aucun résultat. Quelles ont
été ces négociations ? Nous ne les con-
naissions pas. Je sais qu'en juillet der-
nier, après la prorogation, un ordre en
conseil modifiant l'ordre en conseil du
21 mars, a été transmis au Manitoba.
M. Greenway a répondu à cela que tout
en refusant d'obéir à l'ordre en con-
seil tel qu'amendé, il était prêt à faire
une enquête sur la question, conjointe-
ment avec le gouvernement fédéral, et
à redresser ensuite les griefs de la mi-
norité. Par le résultat des élections
d'hier, nous savons que le sentiment
au Manitoba est très fort sur cette
question. Je désire rappeler à cette
occasion que le Manitoba n'est pas fait
la lutte au Manitoba. Les conserva-
teurs ont engagé les électeurs à voter
contre M. Greenway, parce que, di-
sant-ils, si M. Greenway retournait
au pouvoir, il rétablirait les écoles
catholiques, conformément à une entente
présumée entre le premier ministre et
lui-même. — Au contraire, ajoutaient
les conservateurs, si vous voulez que
les écoles restent intactes, il faut voter
contre M. Greenway. Le résultat a été
ce que la population tout entière du
Manitoba s'est prononcée en faveur de
M. Greenway qui promettrait de faire
quelque chose pour la minorité et
contre l'opposition, qui ne voulait pas
toucher aux écoles actuelles en quoi que
ce soit.
" M. Laurier dit ensuite que le pou-
voir d'intervention dont est investi le
parlement fédéral, ne doit être exercé
que rarement.
" Je désire que la minorité catholique
soit réintégrée dans les privilèges dont
elle jouissait avant 1880, mais je veux
arriver à ce résultat par le meilleur et
le plus sûr moyen. Il existe, dans l'es-
prit de tous les citoyens de ce pays, une
sentiment naturel contre la substitu-
tion du pouvoir fédéral à l'autorité
provinciale.
Deux jugements, l'un déclare que la
loi des écoles de 1880 est constitu-
tionnelle ; le second dit qu'elle n'est
pas telle. Mais je ne suis pas qu'il dise
ce qu'il veut dire, mais que ce qu'il
dit est en fait la vérité. Chaque cas
doit être jugé selon les circonstances qui
l'entourent. Je prends ce soir la position
que l'on a prise en 1880, et je défie
sur les billets à payer, le commerce et
les autres matières que la constitution
met sous sa juridiction.
"Qu'a fait Manitoba ? Il a violé la loi
des écoles en même temps que les droits
de la conscience d'une partie de la po-
pulation, et foulé aux pieds des enga-
gements solennels.
En refusant d'intervenir, l'autorité
fédérale méconnaît ses devoirs, il se
permet de donner, et expose le pays au
désordre des questions scolaires, et il
défend ensuite le gouvernement sur les
succès qui couronnent ses
efforts pour rétablir l'é-
quilibre dans nos finances, et sur les
progrès réalisés dans le commerce.
En persécution, il insiste élogieusement
sur l'importance d'être avant tout Cana-
dien et de subordonner les intérêts
particuliers à ceux du pays.
"Le seul rôle que puissent assumer les
hommes d'Etat est d'assurer à chaque
classe, à chaque croyance, à chaque
race, le respect de ses droits. Applaudis-
sements prolongés.
Le major McGillivray, le nouveau dé-
puté d'Ontario-Nord, a secondé l'adresse.
Il a parlé pendant une heure de la
politique menée du Nord-Ouest, de la
milice canadienne, de l'exportation des
montons, des ressources immenses des
territoires du Nord-Ouest et du Mani-
toba. Il a fait l'éloge de sir John
McGillivray, de sir John Thompson et
de sir Chas. Tupper. Il a parlé de son
comité ad hoc, rappelant que c'est
Ontario-Nord qui a remporté les
premiers prix à l'exposition de Chicago,
pour les produits agricoles. M. Mc-
Gillivray a énuméré les avantages de
la politique nationale et dit que l'émigra-
tion avait cessé depuis la mise en
vigueur de cette politique. Il y a au-
jourd'hui plusieurs milliers de Cana-
diens en l'Etat d'Ohio, mais ces gens-là,
dans son opinion, sont partis avant
1870, et un grand nombre d'entre eux
reviennent au pays, attirés qu'ils sont
par la prospérité que la protection a
partout fait naître. De la question des
écoles, le député d'Ontario-Nord n'a
pas dit un mot.

L'hon. M. Laurier a répondu. Selon
l'usage antique et soennel, il félicite ce-
lui qui a proposé l'adresse et celui qui
a appuyé la proposition, puis il se ré-
jouit de voir la Chambre enfin appelée
à répondre au discours de Son Excel-
lence. Il regrette que la chose n'ait
pas été faite plus tôt. Puis il dit :
"La session a été consacrée dans le
but de considérer une des plus graves
questions qui se sont présentées devant
le parlement depuis la confédération ;
une question dont le règlement peut
avoir un effet permanent sur l'avenir
de cette confédération.
Il a dit que son devoir de donner au
gouvernement toutes les chances possi-
bles de présenter sa mesure à l'époque
la plus rapprochée possible.
" Mais il est une chose qui m'étonne,
dit M. Laurier : Quand M. McGillivray
a parlé de la question de l'école, il a
victorieux pour le gouvernement ; mais
par la suite que ce monsieur a gardé
sur la question scolaire, il semble que
le gouvernement n'a guère remporté de
victoire. " La différence qui existe dans
les deux discours que nous venons d'en-
tendre me rappelle celle qui existait
l'an dernier entre le proposeur et le
second de l'adresse : " Un décla-
ra que l'ordre en conseil du 21 mars n'é-
tait qu'un simple accord de bon plaisir
entre le gouvernement et le conseil
privé ; l'autre, M. Belle, de Chi-
couteau, déclara que l'ordre en conseil
était une ordonnance préemptoire
à laquelle le Manitoba devait se sou-
mettre. " La Chambre, après avoir
écouté, quelle est la véritable politi-
que du gouvernement sur cette ques-
tion.
" M. Laurier traite ensuite quelques
paragraphe de discours du trône que
les porte-parole du gouvernement n'a-
vaient pas touché. Il se demande si l'a-
bandon récoite que nous avons eue
dans le Nord-Ouest est un effet de la
politique nationale ou de la volonté de
la Providence. Le paragraphe relatif
à la milice et au renforcement des dé-
fenses nationales l'a un peu surpris.
Il ne croit pas que ce soit un sujet
d'une telle importance qu'il était né-
cessaire d'en faire une mention solen-
nelle dans le discours du trône. Cela
constitue plutôt une simple affaire d'ad-
ministration départementale. Il est en
faveur du projet en autant qu'il aura
pour effet de mieux équiper notre mi-
lice. Mais il espère que le gouverne-
ment, en cette affaire, n'est pas par
aucune intention de jingoïsme. Le Ca-
nada est en paix avec ses voisins qui
ont pour l'Angleterre des sentiments
absolument sympathiques. Parant du
projet d'augmenter la représentation
du Nord-Ouest, M. Laurier se deman-
de de ce que cela veut dire : " En 1881,
nous avons eu le recensement général
et, en 1882, une redistribution des siè-
ges. On demande aujourd'hui à un
parlement de modifier la représentation
présentement en vigueur. C'est un
présentement d'une province, chose qui
ne doit être faite, d'après la constitu-
tion, qu'après un recensement général.
Cette mesure sent le "gerry-mandering".
Abordant la question des écoles, M.
Laurier dit : " Je n'ai pas l'intention

de discuter les théories constitutionnel-
les de proposer l'adresse sur l'auto-
nomie des provinces. Je ne pense
pas que ses amis partagent les opi-
nions extraordinaires qu'il a émises.
On nous dit que les négociations enta-
mées à l'effet d'amener Manitoba à
faire quelque chose pour la minorité
n'ont eu aucun résultat. Quelles ont
été ces négociations ? Nous ne les con-
naissions pas. Je sais qu'en juillet der-
nier, après la prorogation, un ordre en
conseil modifiant l'ordre en conseil du
21 mars, a été transmis au Manitoba.
M. Greenway a répondu à cela que tout
en refusant d'obéir à l'ordre en con-
seil tel qu'amendé, il était prêt à faire
une enquête sur la question, conjointe-
ment avec le gouvernement fédéral, et
à redresser ensuite les griefs de la mi-
norité. Par le résultat des élections
d'hier, nous savons que le sentiment
au Manitoba est très fort sur cette
question. Je désire rappeler à cette
occasion que le Manitoba n'est pas fait
la lutte au Manitoba. Les conserva-
teurs ont engagé les électeurs à voter
contre M. Greenway, parce que, di-
sant-ils, si M. Greenway retournait
au pouvoir, il rétablirait les écoles
catholiques, conformément à une entente
présumée entre le premier ministre et
lui-même. — Au contraire, ajoutaient
les conservateurs, si vous voulez que
les écoles restent intactes, il faut voter
contre M. Greenway. Le résultat a été
ce que la population tout entière du
Manitoba s'est prononcée en faveur de
M. Greenway qui promettrait de faire
quelque chose pour la minorité et
contre l'opposition, qui ne voulait pas
toucher aux écoles actuelles en quoi que
ce soit.
" M. Laurier dit ensuite que le pou-
voir d'intervention dont est investi le
parlement fédéral, ne doit être exercé
que rarement.
" Je désire que la minorité catholique
soit réintégrée dans les privilèges dont
elle jouissait avant 1880, mais je veux
arriver à ce résultat par le meilleur et
le plus sûr moyen. Il existe, dans l'es-
prit de tous les citoyens de ce pays, une
sentiment naturel contre la substitu-
tion du pouvoir fédéral à l'autorité
provinciale.
Deux jugements, l'un déclare que la
loi des écoles de 1880 est constitu-
tionnelle ; le second dit qu'elle n'est
pas telle. Mais je ne suis pas qu'il dise
ce qu'il veut dire, mais que ce qu'il
dit est en fait la vérité. Chaque cas
doit être jugé selon les circonstances qui
l'entourent. Je prends ce soir la position
que l'on a prise en 1880, et je défie
sur les billets à payer, le commerce et
les autres matières que la constitution
met sous sa juridiction.
"Qu'a fait Manitoba ? Il a violé la loi
des écoles en même temps que les droits
de la conscience d'une partie de la po-
pulation, et foulé aux pieds des enga-
gements solennels.
En refusant d'intervenir, l'autorité
fédérale méconnaît ses devoirs, il se
permet de donner, et expose le pays au
désordre des questions scolaires, et il
défend ensuite le gouvernement sur les
succès qui couronnent ses
efforts pour rétablir l'é-
quilibre dans nos finances, et sur les
progrès réalisés dans le commerce.
En persécution, il insiste élogieusement
sur l'importance d'être avant tout Cana-
dien et de subordonner les intérêts
particuliers à ceux du pays.
"Le seul rôle que puissent assumer les
hommes d'Etat est d'assurer à chaque
classe, à chaque croyance, à chaque
race, le respect de ses droits. Applaudis-
sements prolongés.
Le major McGillivray, le nouveau dé-
puté d'Ontario-Nord, a secondé l'adresse.
Il a parlé pendant une heure de la
politique menée du Nord-Ouest, de la
milice canadienne, de l'exportation des
montons, des ressources immenses des
territoires du Nord-Ouest et du Mani-
toba. Il a fait l'éloge de sir John
McGillivray, de sir John Thompson et
de sir Chas. Tupper. Il a parlé de son
comité ad hoc, rappelant que c'est
Ontario-Nord qui a remporté les
premiers prix à l'exposition de Chicago,
pour les produits agricoles. M. Mc-
Gillivray a énuméré les avantages de
la politique nationale et dit que l'émigra-
tion avait cessé depuis la mise en
vigueur de cette politique. Il y a au-
jourd'hui plusieurs milliers de Cana-
diens en l'Etat d'Ohio, mais ces gens-là,
dans son opinion, sont partis avant
1870, et un grand nombre d'entre eux
reviennent au pays, attirés qu'ils sont
par la prospérité que la protection a
partout fait naître. De la question des
écoles, le député d'Ontario-Nord n'a
pas dit un mot.

L'hon. M. Dickey, ministre de la
Justice, répond au chevalier d'Oxford.
Après avoir fait l'éloge du proposeur
et du second de l'adresse, il dit que
le projet relatif à la milice et à nos dé-
fenses nationales n'a eu pour base
aucune idée d'animosité ou d'hostilité
à l'égard des Etats-Unis.
Parlant de l'accusation portée par M.
Dickey au sujet des dates des élections
partielles, M. Dickey dit :
" Si c'est l'acte, malhonnête et cri-
minel de ne pas fixer toutes les élec-
tions au même jour c'était aussi lâche,
malhonnête et criminel de la part du
gouvernement de ne pas agir ainsi.
" M. Laurier était membre, d'après, de
dates différentes des élections parti-
celles de MM. Vail et Jones. Le chef
de l'opposition parlera de parité et
d'honnêteté aussi longtemps qu'il sera
dans l'opposition. Mais il passe jamais
à droite, ce qui est douteux, il sera plus
disposé à faire la part de la faiblesse
humaine et à prendre les intérêts de
son parti.
Parlant de la question des écoles, M.
Dickey dit que la position assumée par
M. Laurier serait forte devant la
Chambre et devant le pays si elle n'a-
vait en but un succès de parti.
" C'est à cause de cela que l'attitude
du chef de l'opposition parait faible
à tout regard clair. En 1881,
nous demandait d'agir de suite sur cette
matière, en désavouant la loi scolaire
de 1880. En 1883, il votait en fa-
veur de la motion de M. Tarte, qui
nous reprochait de ne pas agir assez
vite et assez fermement. M. Tarte
voulait la guerre dans ce tempisme.
Que veut son chef, aujourd'hui, et que
veut-il lui-même ?
" M. Tarte — La paix.
M. Dickey, — Très bien, mais il ne
peut pas être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'opposition durant l'élection
de Montréal-Centre, la " Tribune " de
Winnipeg, le proclamait l'ennemi de
l'intervention fédérale, le champion de
l'autonomie provinciale, pendant que
son chef de l'opposition, le chef de la
partisan énergique du redressement
des griefs des catholiques.
Au sujet des sympathies de sir Ri-
chard Cartwright pour la minorité, M.
Dickey dit que les catholiques de Ma-
nitoba sont très mécontents de ce qu'il
s'agit de la milice et de la noblesse
habituée du public à croire qu'il n'a-
vait de sympathie que pour sa propre
personne. " Sir Richard, aujourd'hui,
peut-il nous dire quelles sont ses idées
sur le principe de la loi réparatrice.
Qu'est-ce qu'il entend faire ?
" Sir Richard. — Je prescrirai, quand
je serai appelé auprès du malade,
peut-être être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'opposition durant l'élection
de Montréal-Centre, la " Tribune " de
Winnipeg, le proclamait l'ennemi de
l'intervention fédérale, le champion de
l'autonomie provinciale, pendant que
son chef de l'opposition, le chef de la
partisan énergique du redressement
des griefs des catholiques.
Au sujet des sympathies de sir Ri-
chard Cartwright pour la minorité, M.
Dickey dit que les catholiques de Ma-
nitoba sont très mécontents de ce qu'il
s'agit de la milice et de la noblesse
habituée du public à croire qu'il n'a-
vait de sympathie que pour sa propre
personne. " Sir Richard, aujourd'hui,
peut-il nous dire quelles sont ses idées
sur le principe de la loi réparatrice.
Qu'est-ce qu'il entend faire ?
" Sir Richard. — Je prescrirai, quand
je serai appelé auprès du malade,
peut-être être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'opposition durant l'élection
de Montréal-Centre, la " Tribune " de
Winnipeg, le proclamait l'ennemi de
l'intervention fédérale, le champion de
l'autonomie provinciale, pendant que
son chef de l'opposition, le chef de la
partisan énergique du redressement
des griefs des catholiques.
Au sujet des sympathies de sir Ri-
chard Cartwright pour la minorité, M.
Dickey dit que les catholiques de Ma-
nitoba sont très mécontents de ce qu'il
s'agit de la milice et de la noblesse
habituée du public à croire qu'il n'a-
vait de sympathie que pour sa propre
personne. " Sir Richard, aujourd'hui,
peut-il nous dire quelles sont ses idées
sur le principe de la loi réparatrice.
Qu'est-ce qu'il entend faire ?
" Sir Richard. — Je prescrirai, quand
je serai appelé auprès du malade,
peut-être être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'opposition durant l'élection
de Montréal-Centre, la " Tribune " de
Winnipeg, le proclamait l'ennemi de
l'intervention fédérale, le champion de
l'autonomie provinciale, pendant que
son chef de l'opposition, le chef de la
partisan énergique du redressement
des griefs des catholiques.
Au sujet des sympathies de sir Ri-
chard Cartwright pour la minorité, M.
Dickey dit que les catholiques de Ma-
nitoba sont très mécontents de ce qu'il
s'agit de la milice et de la noblesse
habituée du public à croire qu'il n'a-
vait de sympathie que pour sa propre
personne. " Sir Richard, aujourd'hui,
peut-il nous dire quelles sont ses idées
sur le principe de la loi réparatrice.
Qu'est-ce qu'il entend faire ?
" Sir Richard. — Je prescrirai, quand
je serai appelé auprès du malade,
peut-être être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'opposition durant l'élection
de Montréal-Centre, la " Tribune " de
Winnipeg, le proclamait l'ennemi de
l'intervention fédérale, le champion de
l'autonomie provinciale, pendant que
son chef de l'opposition, le chef de la
partisan énergique du redressement
des griefs des catholiques.
Au sujet des sympathies de sir Ri-
chard Cartwright pour la minorité, M.
Dickey dit que les catholiques de Ma-
nitoba sont très mécontents de ce qu'il
s'agit de la milice et de la noblesse
habituée du public à croire qu'il n'a-
vait de sympathie que pour sa propre
personne. " Sir Richard, aujourd'hui,
peut-il nous dire quelles sont ses idées
sur le principe de la loi réparatrice.
Qu'est-ce qu'il entend faire ?
" Sir Richard. — Je prescrirai, quand
je serai appelé auprès du malade,
peut-être être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'opposition durant l'élection
de Montréal-Centre, la " Tribune " de
Winnipeg, le proclamait l'ennemi de
l'intervention fédérale, le champion de
l'autonomie provinciale, pendant que
son chef de l'opposition, le chef de la
partisan énergique du redressement
des griefs des catholiques.
Au sujet des sympathies de sir Ri-
chard Cartwright pour la minorité, M.
Dickey dit que les catholiques de Ma-
nitoba sont très mécontents de ce qu'il
s'agit de la milice et de la noblesse
habituée du public à croire qu'il n'a-
vait de sympathie que pour sa propre
personne. " Sir Richard, aujourd'hui,
peut-il nous dire quelles sont ses idées
sur le principe de la loi réparatrice.
Qu'est-ce qu'il entend faire ?
" Sir Richard. — Je prescrirai, quand
je serai appelé auprès du malade,
peut-être être obtenu à Montréal que sous le
nom de M. Laurier.
" M. Laurier nous reprochait de tergiver-
ser de tâtonner, de ne pas aller assez
vite. Aujourd'hui, il trouve que nous
allons trop vite, et que nous ne sommes
pas assez conciliants.
" En 1883, le chef de l'opposition
voulait simplement s'enquérir sur le fait
que les écoles étaient ou n'étaient pas
protectorales. Il ne nous parle plus de
ce fait aujourd'hui. Qu'est-ce que les
généralistes ont fait de ce fait ? On nous
dit que M. Laurier a tenu
partout le même langage sur cette
question et qu'il a parfaitement dé-
fini sa position.
Il n'a si bien définie, cette position,
qu'après un discours prononcé par le
chef de l'







TEMPERATURE

TORONTO, 17.—Temps beau et modéré... MONTREAL, 17 Janvier 1896.

A ST-JACQUES

Dimanche, le 19, le chœur et l'orchestre de cette église exécuteront la messe de Charles-Édouard...

\$10,000 D'ASSURANCE RECLAMEES

Un nommé Théodore Bélanger avait pris une assurance sur la vie au montant de \$10,000.

UN TEMOIN HEUREUX

Un opulent témoin a perdu, hier, un portefeuille bien rempli, au palais de justice.

LA CANADIAN TRADING AND SHIPPING CO

Le juge Curran a accordé la liquidation de la Canadian Trading and Shipping Co.

PRESENCE D'ESPRIT

La présence d'esprit d'un des garçons d'hôtel du Queen's a eu pour résultat d'éviter une catastrophe sérieuse.

ILS S'EN VONT

Patrick Corbett et James Whelan, les deux jeunes gens arrêtés dernièrement...

UNE LANGUE ETRANGE

M. Jos. Pratte, de Nicolet, a en sa possession un cheval dont la langue est exactement de la forme d'une main humaine.

COUR DE POLICE

Les constables O'Leary et Riopel, ont arrêté, hier soir, un journalier de la rue St-Jacques.

LES OFFICIERS RAPORTEURS

Les rapporteurs se sont assemblés, ce matin, et ont décidé de ne nommer eux-mêmes que 13 officiers rapporteurs seulement.

RECLAMATION

DE \$20,000 Pour assaut

La cause de Joseph Palisser contre T. S. Vipond, W. J. Simpson, député de Lac-Haute, et John Boyd, est venu de nouveau devant le juge.

A STE-EMELIE DE L'ENERGIE

Un service funèbre a été chanté, hier, à Ste-Emélie de l'Énergie, pour le repos de l'âme de Mme Jean Antoine Leprohon.

BOUSQUET N'A PLUS D'AVOCATS

Les avocats du défendeur, dans la cause de L. E. N. Pratte contre J. S. Bousquet, s'étant retirés, le juge Laugel a dit que ce dernier doit être en demeure d'en constituer un autre.

LE BANQUET DU MAIRE

Ottawa, 17.—Le maire Northwick donna un banquet aux membres du conseil de 1896, aux membres sortant de charge et aux officiers émérites.

A OTTAWA

Les libéraux admettent que Sir Charles Tupper sera élu par une grosse majorité

Des députés malades

Ottawa, 17.—M. Flint, député libéral important de Yarmouth, N. E., dit que sir Charles Tupper va avoir un adversaire redoutable dans la personne de l'hon. Murray, président du conseil législatif de la Nouvelle-Écosse.

\$10,000 D'ASSURANCE RECLAMEES

Un nommé Théodore Bélanger avait pris une assurance sur la vie au montant de \$10,000.

UN TEMOIN HEUREUX

Un opulent témoin a perdu, hier, un portefeuille bien rempli, au palais de justice.

LA CANADIAN TRADING AND SHIPPING CO

Le juge Curran a accordé la liquidation de la Canadian Trading and Shipping Co.

PRESENCE D'ESPRIT

La présence d'esprit d'un des garçons d'hôtel du Queen's a eu pour résultat d'éviter une catastrophe sérieuse.

ILS S'EN VONT

Patrick Corbett et James Whelan, les deux jeunes gens arrêtés dernièrement...

UNE LANGUE ETRANGE

M. Jos. Pratte, de Nicolet, a en sa possession un cheval dont la langue est exactement de la forme d'une main humaine.

COUR DE POLICE

Les constables O'Leary et Riopel, ont arrêté, hier soir, un journalier de la rue St-Jacques.

LES OFFICIERS RAPORTEURS

Les rapporteurs se sont assemblés, ce matin, et ont décidé de ne nommer eux-mêmes que 13 officiers rapporteurs seulement.

RECLAMATION

DE \$20,000 Pour assaut

La cause de Joseph Palisser contre T. S. Vipond, W. J. Simpson, député de Lac-Haute, et John Boyd, est venu de nouveau devant le juge.

A STE-EMELIE DE L'ENERGIE

Un service funèbre a été chanté, hier, à Ste-Emélie de l'Énergie, pour le repos de l'âme de Mme Jean Antoine Leprohon.

BOUSQUET N'A PLUS D'AVOCATS

Les avocats du défendeur, dans la cause de L. E. N. Pratte contre J. S. Bousquet, s'étant retirés, le juge Laugel a dit que ce dernier doit être en demeure d'en constituer un autre.

LE BANQUET DU MAIRE

Ottawa, 17.—Le maire Northwick donna un banquet aux membres du conseil de 1896, aux membres sortant de charge et aux officiers émérites.

LA BANQUE DU PEUPLE

Assemblée des déposants

Les honorables MM. Pelletier et A. Boyer, nommés délégués pour travailler avec les directeurs

La discussion

À 10 heures, ce matin, a eu lieu l'assemblée des déposants de la Banque du Peuple.

RODEURS NOCTURNES

Ils mettent le feu

Les pompiers, sous les ordres du sergent Dubois, ont été appelés vers 9:45 heures, hier soir, en arrière du No 118 rue du Champ de Mars.

LES EXAMENS DE DROIT

Liste des candidats admis à l'oral

Les examens écrits, pour l'admission à la pratique du droit, ont été terminés, ce matin, par les candidats.

MORT SUBITE D'UNE FEMME

La fille avait rêvé la veille que sa mère mourrait ainsi

Madame Shanahan, âgée de 60 ans environ, qui demeurait avec ses enfants, 19 rue Hermine, est morte subitement, ce matin, à quatre heures.

L'ANNIVERSAIRE DE MOLIERE

Il est des coïncidences vraiment ironiques. On le sait, il y a deux jours, nous avons parlé de la situation internationale de l'Italie.

EN ITALIE

Naples, 17.—Un journal italien, le "Courrier de Naples", juge de la façon suivante la situation internationale de l'Italie.

A ST-LAURENT

Funérailles de feu le R. P. Beaudet

Les funérailles du Rév. Père Philippe Beaudet, C. S. C., curé de St-Laurent, et supérieur Provincial des Religieuses de Ste-Croix en Canada, ont eu lieu, ce matin, à 10 heures.

AU BRÉSIL

On écrit de Rio-de-Janeiro que la tranquillité qui devait suivre la fin de la guerre civile, ne renait pas dans la république brésilienne.

A ST-LAURENT

Funérailles de feu le R. P. Beaudet

LE BANQUET DU MAIRE

Ottawa, 17.—Le maire Northwick donna un banquet aux membres du conseil de 1896, aux membres sortant de charge et aux officiers émérites.

GROSSE DIFFICULTE

Sir Charles Tupper et le Board of Trade

Parlerait-il ? Ne parlerait-il pas ?

That is the question

Il régnait une grande excitation au Board of Trade, ce matin, au sujet de l'invitation à été faite à sir Charles Tupper d'adresser la parole devant ce corps, lundi prochain.

RODEURS NOCTURNES

Ils mettent le feu

Les pompiers, sous les ordres du sergent Dubois, ont été appelés vers 9:45 heures, hier soir, en arrière du No 118 rue du Champ de Mars.

LES EXAMENS DE DROIT

Liste des candidats admis à l'oral

Les examens écrits, pour l'admission à la pratique du droit, ont été terminés, ce matin, par les candidats.

MORT SUBITE D'UNE FEMME

La fille avait rêvé la veille que sa mère mourrait ainsi

Madame Shanahan, âgée de 60 ans environ, qui demeurait avec ses enfants, 19 rue Hermine, est morte subitement, ce matin, à quatre heures.

L'ANNIVERSAIRE DE MOLIERE

Il est des coïncidences vraiment ironiques. On le sait, il y a deux jours, nous avons parlé de la situation internationale de l'Italie.

EN ITALIE

Naples, 17.—Un journal italien, le "Courrier de Naples", juge de la façon suivante la situation internationale de l'Italie.

A ST-LAURENT

Funérailles de feu le R. P. Beaudet

Les funérailles du Rév. Père Philippe Beaudet, C. S. C., curé de St-Laurent, et supérieur Provincial des Religieuses de Ste-Croix en Canada, ont eu lieu, ce matin, à 10 heures.

AU BRÉSIL

On écrit de Rio-de-Janeiro que la tranquillité qui devait suivre la fin de la guerre civile, ne renait pas dans la république brésilienne.

A ST-LAURENT

Funérailles de feu le R. P. Beaudet

LE BANQUET DU MAIRE

Ottawa, 17.—Le maire Northwick donna un banquet aux membres du conseil de 1896, aux membres sortant de charge et aux officiers émérites.

BOURSE DE MONTREAL

Table with columns for Stock, Bid, Ask, and various financial data for Montreal.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with columns for Stock, Bid, Ask, and various financial data for New York.

MARCHE AMERICAIN A LONDRES

Table with columns for Stock, Bid, Ask, and various financial data for the American market in London.

MARCHE DE CHICAGO

Table with columns for Stock, Bid, Ask, and various financial data for the Chicago market.

COURS A LONDRES

Table with columns for Stock, Bid, Ask, and various financial data for London.

Mouvement des grains et farine de blé

Table with columns for Grain, Flour, and various financial data.

ARRIVAGES A MONTREAL

Table with columns for Arrivals, and various financial data for Montreal.

ARRIVAGES A MONTREAL

Table with columns for Arrivals, and various financial data for Montreal.

ARRIVAGES A MONTREAL

Table with columns for Arrivals, and various financial data for Montreal.

A CUBA

Rumeur du remplacement du maréchal Martinez Campos

New-York, 17.—Une dépêche de la Havane au "Herald" dit: Il régnait beaucoup d'agitation dans les cercles politiques.

AMERIQUE DU SUD

Il nous arrive de l'Amérique du Sud des nouvelles qui ne sont pas sans intérêt.

ESCOMPTE DE 20 A 50 PAR CENT

Nous donnerons un escompte de 20 à 50 par cent sur tout achat de meubles fait au comptant durant le mois de janvier.

NAISSANCES

L'abbé M. Leconte, 15 cour St-Jacques, le 13 courant, a été nommé curé de la paroisse de St-Jacques.

DECES

DERIARDINE—A Ste-Thérèse de Blainville, le 13 courant, a été nommé curé de la paroisse de Ste-Thérèse.

CONCERT D'OLIVIER

Samedi, le 18 Janvier, à 8 hrs p.m. Aux salles de Pianos de L. E. N. PRATTE.

PROGRAMME

- 10 Mazurka—Overture... 20 Tannhäuser—Rêve de nuit... 30 Symphonie en ré mineur...

Admission sur présentation de carte de visite.

NOUVELLES ARRIVAGES TROP TARD POUR

A VENDRE—Eau de boucher, bonne clientèle, avec cheval et voiture. S'adresser après hrs p.m. 2512 Notre-Dame.

DEMANDE IMMEDIATEMENT UN SERVANT AN

DEMANDE une cuisinière de première classe. Références de premier ordre. Gages élevés à l'essai. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.

DEMANDE UN BON HÔTEUR POUR LE SERVICE

DEMANDE un bon hôtelier pour le service d'un restaurant. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.

DEMANDE UN BON HÔTEUR POUR LE SERVICE

DEMANDE un bon hôtelier pour le service d'un restaurant. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.

DEMANDE UN BON HÔTEUR POUR LE SERVICE

DEMANDE un bon hôtelier pour le service d'un restaurant. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.

DEMANDE UN BON HÔTEUR POUR LE SERVICE

DEMANDE un bon hôtelier pour le service d'un restaurant. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.

DEMANDE UN BON HÔTEUR POUR LE SERVICE

DEMANDE un bon hôtelier pour le service d'un restaurant. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.

DEMANDE UN BON HÔTEUR POUR LE SERVICE

DEMANDE un bon hôtelier pour le service d'un restaurant. S'adresser à M. J. B. Pratte, 2512 Notre-Dame.